

Plantes et systèmes physiologiques – Partie 1

Du mardi 5 novembre au jeudi 7 novembre 2019 – Alex (26)

CETTE FORMATION EST LA PREMIERE PARTIE D'UN CURSUS QUI SE DEROULE SUR 6 JOURS. LA DEUXIEME PARTIE SE DEROULERA DU 14 AU 16 JANVIER AU MEME ENDROIT

Intervenant : Thierry FOLLIARD, naturopathe et phyto-aromatologue

Horaires : 9h-13h et 14h-18h

Thèmes abordés :

- Acquérir ou préciser des rudiments en matière d'anatomie, physiologie et pathologie
- Faire la différence entre une situation d'entretien de l'organisme qui concerne le bien-être et un état pathologique
- Connaître les différentes formes de phytothérapie : huiles essentielles, hydrolats, gemmo, teintures-mère, tisanes, etc.
- Thierry Folliard abordera au cours de cette sessions les systèmes physiologiques suivant : foie et vésicule biliaire, coeur et système vasculaire, estomac et pancréas

Cette formation est ouverte à toutes et tous – 15 participant-e-s :

- Adhésion « formations » demandée si vous n'êtes pas déjà adhérent SIMPLES (15 €)
- 10 places maximum disponibles pour les personnes éligibles VIVEA (participation prise en charge par le fond de formation)
- 2 à 5 places maximum pour les personnes non éligibles VIVEA.

Participation : Producteurs SIMPLES, 95 € pour les 3 jours

Sympathisants SIMPLES et adhérent.e.s « formations », 210 € les 3 jours

Les demandes seront gérées par ordre chronologique d'arrivée des dossiers **complets** par voie postale :

- le bulletin d'inscription rempli
- un chèque de caution de 95 € (non encaissé) pour les éligibles VIVEA
- un chèque pour le paiement de la formation pour les non-éligibles VIVEA
- un chèque pour le paiement de l'hébergement
- le paiement éventuel d'une adhésion « formations » (15 €)

Éligibles VIVEA – Montant prélevé sur votre crédit formation : 480 € pour les 3 jours

Merci de bien vérifier que vous êtes à jour de vos cotisations MSA pour la prise en charge. Si vous envoyez une attestation, il faut que ce soit une attestation **spécifique « fonds de formation VIVEA »** qui contient une clé de sécurité. A éditer via votre espace MSA en ligne ou bien à demander à votre antenne MSA. Merci !



Bulletin d'inscription

Formation : Plantes et physiologie – Partie 1

Du mardi 5 au jeudi 7 novembre 2019 - Alex (26)

A retourner avant le 22 octobre 2019 au secrétariat SIMPLES :

Syndicat SIMPLES – à l'Usine Vivante – 24 avenue Adrien Fayolle – 26400 CREST
contact@syndicat-simples.org – 06 71 30 58 53

Les demandes COMPLETES seront gérées par ordre chronologique d'arrivée par voie postale.

Le nombre de places étant limité, une confirmation d'inscription vous sera adressée par mail à réception de votre inscription.

Adhésion « formations » – Je ne suis pas adhérent SIMPLES, je paie une cotisation « formations », et j'accompagne mon bulletin d'inscription d'un **chèque de 15 €**

Mme – M. Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : em@il :

Coût de la formation (chèque à adresser à l'inscription à l'ordre de SIMPLES) :

- Je suis producteur/sympathisant éligible VIVEA : **prise en charge complète par le fond de formation Je joins un chèque de caution de 95 € (non encaissé)**
- Je suis producteur/postulant SIMPLES et non éligible VIVEA : **95 €**
- Je suis sympathisant SIMPLES et non éligible VIVEA : **210 €**

Hébergement (chèque à envoyer avec votre inscription à l'ordre de SIMPLES) :

- Je dormirai sur place la nuit du 5 novembre **20 €**
- Je dormirai sur place la nuit du 6 novembre **20 €** **Total :**

Statut actuel VIVEA	Date de naissance	Pièces à fournir
<input type="checkbox"/> Éligible VIVEA installé depuis plus de 2 ans (à jour de mes cotisations MSA)		aucune
<input type="checkbox"/> Installé(e) depuis moins de 2 ans		Attestation ORIGINALE d'affiliation MSA avec la date d'installation
<input type="checkbox"/> En démarche d'installation		Attestation ORIGINALE délivrée par l'organisme accompagnateur

Je m'engage à participer à cette formation. En cas de désistement de force majeure, j'informerai le syndicat dès que possible.

Date et signature :